



ACHARDS MINI MODELISME

- AMM -

Association loi 1901 – n° W853000469

Siren 75122968300014

Siège Social : 10 Place de l'hôtel de ville

La Mothe Achard

85150 Les ACHARDS

Email: amm85@outlook.fr

Nom : Prénom :

Membre : ☐ Actif/Adhérent (40€) ☐ Junior (25€)** ☐ Bienfaiteur *

Bulletin : ☐ Adhésion ☐ Ré-adhésion (ne renseigner que les changements de coordonnées)

Date de naissance : (pour les mineurs de moins de 18ans)

Nom, prénom, téléphone du responsable parental (pour les mineurs de moins de 18ans)

.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Portable :

E-mail :

Je règle la somme de : En chèque à l'ordre de : AMM

En espèce

A titre de la cotisation pour l'année 2025 / 2026

J'autorise la détention et l'utilisation des photos ou films pris des personnes inscrites lors des activités de l'amicale à des fins de promotion de celle-ci sur quelques supports que ce soit.

☐ Oui

☐ Non

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur au dos de la fiche d'inscription ainsi que des statuts et j'y adhère.

Signature du membre

Signature du responsable parental

* Pour les membres bienfaiteurs se reporter aux statuts pour le détail de la cotisation/

**Pour les mineurs, remplir obligatoirement la fiche de renseignements et fournir un certificat médical.

Les coordonnées sont destinées à l'établissement d'un annuaire à destination exclusive des adhérents.
(si vous ne voulez pas apparaître dans l'annuaire merci de le signaler au Bureau)

Les autres informations personnelles des adhérents restent strictement confidentielles.

Conformément au décret 2019-536 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant auprès du bureau de l'association.

Règlement Intérieur

L'activité principale de l'association est le modélisme naval radiocommandé.

Les activités autres de construction de modèles et maquettes de toutes sortes (camion, voiture, drones...) sont admises avec l'accord du conseil d'administration.

Ces activités restent ponctuelles et n'engagent pas l'association pour la mise à disposition de matériel et infrastructures spécifiques.

L'Adhésion est assujettie au paiement de la cotisation :

Elle démarre début septembre et est valable jusqu'à fin décembre de l'année suivante.

L'AG annuelle est fixée après la fin de l'exercice fin juin, et au plus tard en décembre de l'année suivante

Les adhérents potentiels peuvent assister en tant qu'observateurs.

L'accès au local est autorisé aux adhérents à tout moment même en dehors des ateliers du samedi après-midi et du mardi

Les visiteurs ne peuvent accéder à l'atelier qu'en présence d'adhérents.

L'utilisation des machines-outils ne doit pas être faite sans la présence d'autres adhérents et est interdites aux personnes extérieures à l'association.

Les adhérents sont tenus de maintenir le local dans un état de propreté et de s'assurer de la fermeture des locaux en partant.

L'accès à l'étang du Bibrou en dehors des journées organisées par l'association est sous la responsabilité des adhérents.

La participation des adhérents à des manifestations extérieures est sous la responsabilité individuelle des adhérents.

Il est attendu des adhérents que chacun prenne une part active aux tâches d'entretiens et d'aménagement des locaux, de participer aux salons et navigations du club dans la mesure de ses capacités physiques et de ses disponibilités.

Afin de faciliter la gestion de l'association il est important que les adhérents apportent des réponses (positives ou négatives) lorsqu'ils sont questionnés sur leur participation à des événements divers : navigations interclub, manifestations, repas, AG, commandes polos...